



Réf. Farde e-Assemblées : 2627459

N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

**Objet :** Convention de mise à disposition de services de développement de solutions applicatives dans le domaine Finances du programme d'informatisation et de transformation digitale des pouvoirs locaux WePulse (Contrat faitier) et ses annexes.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 30 juillet 2018 en matière de la protection des données à caractère personnel ;

Considérant que la digitalisation des services et des processus est un levier essentiel pour répondre à la nécessité grandissante de dynamiser la relation avec les citoyens et les entreprises, d'améliorer l'accès à l'information et la qualité des prestations administratives et techniques rendues, de favoriser la dématérialisation des démarches et réduire les délais de traitement ;

Considérant que les technologies de l'information à l'ère de la digitalisation des services sont devenues un enjeu majeur pour toutes les administrations ;

Considérant que l'accélération de la digitalisation de la relation avec les citoyens et les entreprises nécessite une évolution des processus et des infrastructures applicatives pour évoluer vers un écosystème cohérent et global propice à l'amélioration de l'efficacité générale, sous forme d'une suite unifiée d'applications constituant une infrastructure applicative commune mutualisée ;

Considérant que :

- la Région de Bruxelles-Capitale et Paradigm (ancien Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB)) élaborent depuis 2020 un programme d'informatisation et de transformation digitale des Pouvoirs locaux désormais dénommé WePulse ;
- ce programme a reçu en juillet et décembre 2020 le soutien de Monsieur le Ministre en charge des Pouvoirs locaux et de la transition numérique ;
- Paradigm (ancien Centre d'informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB)) a été mandaté pour mettre le programme à exécution ;
- Paradigm s'appuie sur l'asbl IRISteam pour la fourniture des services et de la solution de chaque domaine du programme WePulse ;
- le programme a été formellement lancé le 09 mars 2021 ;
- une gouvernance inclusive et participative du programme a été mise en place pour impliquer dans les travaux et les décisions communes toutes les Communes et tous les CPAS qui ont marqué leur intention de rejoindre le programme ;

Considérant que cette initiative promeut une dynamique collective au niveau des Communes et CPAS en vue d'aboutir au remplacement ou à la création de logiciels métiers spécifiques aux pouvoirs locaux et ce dans les domaines suivants:

- les finances (comptabilité, recettes, taxes) ;
- la gestion des ressources humaines (soft RH, hard RH) ;
- la gestion des dossiers sociaux (spécifique aux CPAS);

Considérant la décision du Collège du 01/06/2023 approuvant l'accord de principe à l'adhésion au domaine 'Finances' du projet WePulse sous certaines conditions ;

Considérant que la décision du Collège du 21 septembre 2023 approuvant l'adhésion de la Ville au programme WePulse dans le domaine des Finances sous certaines conditions réitérées ;

Considérant la notification de Bruxelles Pouvoirs Locaux du 19 juillet 2023 concernant l'appel à candidatures lancé par le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) ;

Considérant la décision du Conseil communal du 19 février 2024 adoptant

- la convention entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles, réglant les modalités de mise à disposition de la Ville d'un prêt du F.R.B.R.T.C d'un montant de 2.623.403,60 EUR, destiné à financer l'investissement visant le développement de solutions informatiques applicatives dans les domaines de la gestion financière des communes.
- la convention entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles réglant les modalités de mise à disposition de la Ville d'un prêt du F.R.B.R.T.C d'un montant de 1.170.308,97 EUR, destiné à financer l'investissement visant le développement de solutions informatiques applicatives dans les domaines de la gestion financières des CPAS (prêt qui sera rétrocédé par la Ville au CPAS de Bruxelles)

Considérant que dans le cadre de l'adhésion au projet WePulse, Paradigm, en s'appuyant sur l'asbl IRISteam, prend en charge l'accompagnement des aspects techniques informatiques ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a été retenue par le programme WePulse comme Commune pilote pour le domaine Finances (dans le respect de nos conditions émises);

Considérant la structure contractuelle proposée afin de correspondre au mieux à la délivrance de services liée à une obligation de résultat :

1. Les dispositions de la convention de mise à disposition de services de développement de solutions applicatives dans les différents domaines du programme d'informatisation et de transformation digitale des pouvoirs locaux WePulse (Contrat faitier) et ses annexes;
2. Les dispositions du Cadre Particulier liées aux services par domaine, applicables à la Ville de Bruxelles;
3. Les dispositions spécifiques reprises dans les « Fiches Service » décrivant chaque service particulier mis à disposition de la Ville de Bruxelles

Considérant que la convention de sous-traitance relative au traitement de données à caractère personnel (DPA - Data Processing Agreement) et la Gouvernance de la protection des données au sein de Paradigm et d'Iristeam, annexes au contrat faitier, définissent les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du traitement des données à caractère personnel;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : la Convention de mise à disposition de services de développement de solutions applicatives dans le domaine Finances du programme d'informatisation et de transformation digitale des pouvoirs locaux WePulse (Contrat faitier) et ses annexes, tels reprises en annexe à la présente délibération pour en faire partie intégrante est adoptée.

Annexes :

[Convention - WePulse DPA Sous-Traitance FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Référentiel de mesures de sécurité organisationnelles et techniques FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention de mise à disposition FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

